

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ** le **11 DECEMBRE** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Catherine GAUTIER, Bernard RIO (+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Audrey MERI, Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN (+1), Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Marie-Claude CRESPIEN représentée par Hubert MARCHAIS

Eric LEMAIRE représentée par Bernard RIO

Audrey LYS représentée par Laurence BARTHELEMI

Chantal AMICEL représentée par Marie-France HOFFMANN

Eric LEROYER représenté par Alexandre DOHY

Sandrine CROZAT représentée par Pierre-Edouard EON

Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :

5 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 29

Objet : Autorisations spéciales d'ouverture de crédits d'investissement par anticipation sur le budget 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.1612-1 modifié,

Considérant que le budget de l'exercice 2025 de la commune de Méry-sur-Oise sera soumis au Conseil municipal après le 31 décembre de l'exercice en cours (2025),

Considérant qu'il est nécessaire d'optimiser la gestion par le recours aux facultés offertes par l'article L1612-1 modifié du CGCT,

Après avis de la commission des Finances, affaires générales et intercommunalité du 2 décembre 2025,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

AUTORISE par anticipation l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement dans les limites suivantes :

Chapitre comptable	BP 2025 (Hors AP et RAR)	Crédits proposés 2026
20	470 040,14 €	117 510 €
21	3 207 474,11 €	801 868 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 11 décembre 2025



La secrétaire de séance,

Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise